

## Procédure de renouvellement des mandats des GRD (gestionnaires du réseau de distribution)

Le Conseil communal lance un appel à candidature concernant l'organisation du marché régional de l'électricité, spécialement la désignation d'un gestionnaire du réseau de distribution

Les actes de candidatures devront contenir :

- **Les nom et adresse du candidat, ainsi que de ses représentants légaux ;**
- **Une copie de l'avis CD-20j15-CWaPE-1869 ;**
- **Un dossier reprenant une note descriptive concernant :**

- ✓ La stratégie du candidat en faveur de la transition énergétique

Les candidats remettront un dossier expliquant la stratégie envisagée dans le cadre de la transition énergétique. Ce dossier comprendra un maximum de 30 pages.

- ✓ La stratégie du candidat en matière d'inclusion (proximité, précarité énergétique, ...) :

Les candidats remettront un dossier expliquant la stratégie du marché dans le cadre de l'inclusion des utilisateurs de réseau dans le système énergétique d'aujourd'hui et de demain, des mesures mises en œuvre pour faciliter le fonctionnement et l'accès des marchés à l'énergie.

Ce dossier comprendra un maximum de 15 pages.

- ✓ La capacité du candidat à garantir la continuité de ses missions de service public

Les candidats devront détailler, par tous les moyens utiles, qu'ils disposent de la taille suffisante par rapport à l'ambition dont ils font preuve quant à la procédure de renouvellement. Le rapport taille/ambition devra ainsi permettre au Conseil communal de déterminer si le candidat dispose des capitaux, de l'organisation, des ressources humaines (liste non exhaustive) suffisants pour rencontrer les exigences liées aux marchés communaux ainsi envisagés.

- ✓ La qualité des services d'exploitation du/des réseaux et des services de dépannage du candidat

Les candidats devront détailler la manière avec laquelle leurs services sont organisés et ce, en reprenant les critères suivants (liste exhaustive) conforme aux statistiques remises annuellement à la CWaPE ;

1. Electricité

- a. Durée des indisponibilités en moyenne tension (Heure/minute/seconde)
  - La durée des interruptions d'accès non planifiées et ce, en 2017, 2018 et 2019
- b. Interruptions d'accès en basse tension :
  - Nombre de pannes par 1000 EAN
  - Nombre de pannes par 100 km de réseau (basse tension) et ce, pour 2017, 2018 et 2019
- c. Plaintes relatives à la forme d'onde de tension en basse tension :
  - Nombre total de plaintes reçues par 1000 EAN (basse tension) et ce, pour 2017, 2018 et 2019
- d. Offres et raccordements
  - Nombre total d'offres (basse tension)

- Pourcentage des dossiers avec dépassement de délai ayant pour cause le GRD et ce, pour 2017, 2018 et 2019
- Nombre total de raccordements (basse tension)
- e. Coupures non programmées
  - Nombre total de coupures non programmées par 1000 EAN (basse ou moyenne tension) et ce, pour 2017, 2018 et 2019
  - Temps moyen d'arrivée sur site et ce, pour 2017, 2018 et 2019 ;
  - Temps d'intervention moyen et ce, pour 2017, 2018 et 2019.
- ✓ Les services proposés par le candidat aux utilisateurs du réseau de distribution  
 Les candidats devront détailler les services qu'ils proposent aux usagers de leurs réseaux et ce, en précisant a minima :
  - Les bureaux d'accueil accessibles pour les usagers ;
  - Les créneaux horaires d'ouverture de ceux-ci
  - L'éventail des moyens de communication mis à disposition des utilisateurs
- ✓ Les informations financières au terme des années 2020, 2019 et 2018
  - La part des fonds propres du GRD
  - Les dividendes versés aux actionnaires
  - Les tarifs de distribution en électricité

Sous peine d'irrecevabilité, les dossiers de candidatures sont à adresser au Collège communal, et ce pour le 1er octobre 2021 :

- Soit par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi) : Place du marché 1 à 6980 LA ROCHE-EN-ARDENNE ;
- Soit par courrier électronique : [urbanisme@laroche.be](mailto:urbanisme@laroche.be);
- Soit déposé contre récépissé auprès des services de l'administration communale.

La Commune de La Roche-en-Ardenne se réserve le droit d'adresser toute question qu'elle estimerait nécessaire à l'examen du dossier du candidat. Les réponses complémentaires des candidats intéressés aux questions de la Ville sur leurs offres devront être adressées pour le 1 novembre 2021 :

- Soit par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi) : Place du marché 1 à 6980 LA ROCHE-EN-ARDENNE ;
- Soit par courrier électronique : [urbanisme@laroche.be](mailto:urbanisme@laroche.be);
- Soit déposé contre récépissé auprès des services de l'administration communale.

Le Directeur général,

(s) C. DEVUYST.

Le Bourgmestre

(s) G. GILLOTEAUX.